



**ASSEMBLEE GENERALE
30 MARS 2023 – 17h00 –Centre des Congrès d’Agen**

N° 2023 – 10

OBJET : DISPOSITIF ANTICORRUPTION

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 24

Majorité : 13

Nombre de voix pour : 24

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d’abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

VU la loi n° 2016-1691 dite loi Sapin II relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique ;

CONSIDERANT que les Chambres de Commerce et d'Industrie sont concernées par les dispositions de cette loi et doivent mettre en place les mesures visant à limiter les atteintes à la probité ;

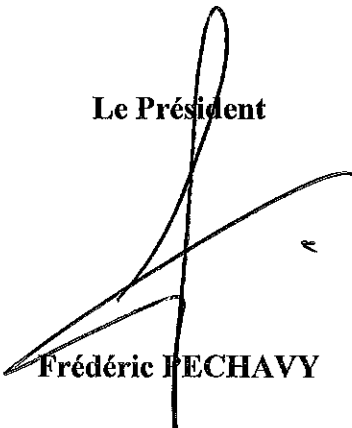
L'ASSEMBLEE GENERALE

APPROUVE à l'unanimité,

- le déploiement d'un dispositif anticorruption au sein de la CCI de Lot-et-Garonne ;
- la nomination d'une Déléguée Conformité Anticorruption : Dominique LAVERGNE.

Fait à Agen, le 30 mars 2023

Le Président



Frédéric PECHAVY